

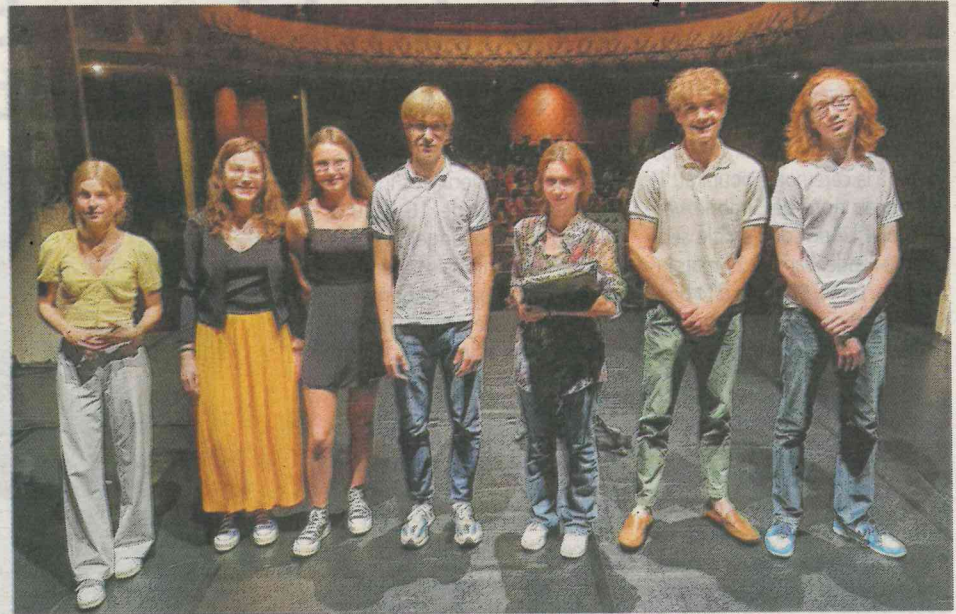
Les élèves de 1^{ère} du lycée Gambier ont séduit le jury avec leurs plaidoiries

LISIEUX

Après une pause de deux ans liée à la crise sanitaire, le lycée Gambier a retrouvé l'un de ses temps forts cette année avec le concours de plaidoiries, mis en place depuis 15 ans par l'établissement. Comme lors des concours organisés par le Mémorial de Caen pour les avocats et les lycéens, les participants sont invités à défendre, à l'oral, un sujet de société, en lien avec les droits humains. Les 198 élèves des sept classes de 1^{ère} ont été sollicités. Et le ou la meilleur(e) de chaque classe s'est qualifié(e) pour la finale, qui se déroulait mardi au théâtre.

« La relève est là »

Martin Meunier, Lucas Rivière, Romane Solvé, Adèle Louvel, Jeanne Bignon, Swanie Gombert et Tom Gree se sont succédé sur scène pour tenter de convaincre le jury composé de membres de la communauté éducative, du bâtonnier de l'ordre des avocats de Lisieux, d'un notaire, de la responsable de la librairie Les Grands Chemins et de membres de la Ligue des Droits de l'Homme, du Comité Catholique contre la faim et d'Amnesty International. « J'ai été émerveillé par la qualité de prestations des sept finalistes, tous sensibles aux



Les sept finalistes du concours d'éloquence du lycée Gambier sur la scène du théâtre.

valeurs que nous défendons. C'est une source d'espérance pour nos associations. La relève est là » a souligné Hervé Levery, du Comité catholique contre la faim.

Au moment de dévoiler le palmarès, une élève s'est particulièrement illustrée en recevant deux distinctions. Le prix du collectif des Droits humains et le prix du public ont été décernés à Adèle Louvel. La lycéenne de 16 ans a fait forte impression avec son plaidoyer sur la légalisation

de la prostitution. « J'ai vu un documentaire sur Brut à ce sujet, qui m'a beaucoup marqué. Ces femmes sont victimes d'agressions, elles sont peu considérées par la société. Il faudrait un cadre légal pour leur profession » explique Adèle, qui a donc convaincu le jury et ses 200 camarades présents au théâtre.

→ Le palmarès

Prix du collectif des Droits humains et prix du public :

Adèle Louvel avec sa plaidoirie « Quand le sexe tue ». Prix de l'originalité du sujet : Jeanne Bignon avec sa plaidoirie « Contre le trafic d'organes ». Prix de l'éloquence : Tom Gree avec sa plaidoirie « La coupe à moitié vide ». Prix spécial du jury : Romane Solvé avec sa plaidoirie « La fâcheuse pilule ».

● Julien LAGARDE